

FB 05/07/18

Le SNEC signe l'accord constitutif d'une instance paritaire de suivi de la Location-Gérance et de la Franchise chez Carrefour

Cet accord signé le 5 Juillet complète celui signé le 7 Juin dernier concernant les garanties sociales négociées au bénéfice des salariés dont le magasin hypermarché ou supermarché serait concerné par un projet de mise en location-gérance ou un passage en franchise.

L'instance paritaire de suivi ainsi créée par cet accord aura comme mission de s'assurer que les dispositions de l'accord du 7 Juin soient respectées. Elle sera informée préalablement de tout projet de mise en location-gérance ou passage en franchise des formats concernés. Elle aura également connaissance de l'évolution du statut collectif des salariés déjà sortis du giron des magasins intégrés chez Carrefour lors de l'année précédente, et ce pendant 4 ans.

La commission de suivi sera composée de 4 membres par Organisation représentative dont :

- Deux membres titulaires et deux suppléants appartenant à une des sociétés entrant dans le champ de l'accord.
- Deux membres titulaires et deux suppléants faisant partie de l'effectif d'un magasin ayant fait l'objet d'un passage en location-gérance ou franchise.

Fidèle à sa volonté d'accompagner les salariés de l'encadrement, y compris après leur transfert vers un repreneur, le SNEC tiendra toute sa place dans cette instance et restera vigilant quant à leur avenir.